

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE ROCHEJEAN
18, rue Saint Jean – 25370 ROCHEJEAN
Tél : 03 81 49 90 82

rochejean.mairie@wanadoo.fr



Commune de Rochejean

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Début de la séance à 20 h 30 à la salle du Conseil Municipal de Rochejean.

Présents : Mme Florence SCHIAVON, M. Benjamin MEYER, M. Bertrand THOMET, Mme Nicole CHEVASSU, M. Martial CREVOISIER, M Loïc ESPOSITO, M. Jean-Marc PAGET, M Sébastien SAUTEREAU, M. Jimmy THOMET et Mme Maryline VAUCHY.

Absents excusés : M. Jérôme DUBUS qui a donné procuration à M. Benjamin MEYER, Mme FOULQUIER Ségolène qui a donné procuration à M. Bertrand THOMET, M. Pierre PASSARD qui a donné procuration à M. Jimmy THOMET, M. Eric PENZES qui a donné procuration à Mme Florence SCHIAVON et M. Mathieu ROUSSELET.

Secrétaire de séance : Mme Nicole CHEVASSU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Date de convocation : 12 mars 2025

.....

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h35.

Affaire 2025-02-01 : Approbation du précédent procès-verbal de séance du 27 janvier 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques concernant le dernier procès-verbal de séance du conseil municipal en date du 27 janvier 2025. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Demandes de subventions 2025

Associations	Montants 2024	Propositions 2025	Courrier ou commentaires
Ski club Mont d'Or- olympique Mont d'Or	50.00 €		Demande 2024 reçue
Association Donneurs de Sang	50.00 €	50.00 €	Demande 2024 reçue
Club 3ème Age "les Edelweiss"	500.00 €	620.00 €	Demande 2025 recue
FNACA " Anciens combattants	50.00 €	50.00 €	Demande 2025 reçue
Foyer Socio-Educatif du Collège de Mouthe -20€/42	840.00 €	160.00 €	Demande recue 2025
Labergement Animations (feux d'artifices du 14/07)	150.00 €	100.00 €	Demande 2025 reçue
OGEC privé collège Jeanne Antide Labergement 92€	736.00 €	184.00 €	Demande 2024 reçue
Association pour un Petit Plus à Mouthe	100.00 €	100.00 €	Demande 2025 recue
Prévention Routière	50.00 €	50.00 €	Demande non reçu
Personnel de la Bibliothèque	300.00 €	300.00 €	Reconduction
Sarbacane Théâtre	1 500.00 €	1750.00 €	Demande 2000€ pour 2025
SPA Pontarlier (1€/754 habitants)	754.00 €	776.00 €	776 Habitants en 2025
USEP Mont d'Or-Coopérative scolaire école des Fontaines- M Tartarin	1 000.00 €	1 000.00 €	Demande non reçu
Les petits Brigands - Périscolaire	20 046.88 €	23 425.00 €	Total 49 232€
Amicale des Maires du Doubs			Non concerné cette année
CFR comité des Fêtes de Rochejean	1 500.00 €	1 500.00 €	demande recue
Croix rouge Française- Don Ukraine	50.00 €	50.00 €	Demande 2024 reçue
ADMR	100.00 €	100.00 €	Demande 2025 reçue
Au p'tit Panier	- €	50.00 €	Demande 2025 recue
Banque Alimentaire Franche Comté	- €	50.00 €	Demande 2025 reçue
Resto du Cœur		50.00 €	Demande 2025 reçue
Comice agricole de Mouthe	50.00 €	50.00€	Demande 2024 reçue
Souvenir Français	50.00 €	50.00€	Demande non reçue
ONCO Doubs	50.00 €	50.00€	Demande non reçue
Maison des familles - Hôpital MINJOZ	50.00 €	50.00 €	Demande 2025 reçue
Total à voter 2024 sur 28 000.00 €	27 976.88 €		
TOTAL A VOTER 2025 30'000€		30 565.00 €	

- Le montant concernant le périscolaire sera débattu en réunion avec Les P'tits Brigands la semaine prochaine et la répartition entre les communes de Rochejean, Longevilles Mont d'Or et Fourcatier Maison Neuve sera évoquée à ce moment-là. Benjamin Meyer précise qu'il souhaite reparler avec eux du barème fiscal qui détermine le paiement des familles.
- Le club Edelweiss a le projet de visiter Dole, ce qui justifie l'augmentation de la somme demandée par celui-ci.
- L'association Sarbacane justifie sa demande d'augmentation par les coûts de chapiteau et d'électricité qu'elle n'avait pas précédemment. La commune accepte de donner une subvention de 1 750€.

Résultat du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Affaire 2025-02-03

Délibération 04-2025 : Budget eau : redevances pour consommation d'eau potable, performance des réseaux d'eau potable et prélèvement sur la ressource en eau

Les informations suivantes nous ont été communiquées par l'Agence de l'eau en nov/dec 2024 pour l'année 2025 :

Suppression de 2 redevances au 31 décembre 2024

- Redevance de pollution domestique : 0.29€/m3
- Redevance pour modernisation des réseaux (non reportée sur la facturation des administrés sur notre commune)

Création de 3 redevances à partir du 1^{er} janvier 2025

- Redevance performance de réseau eau potable : 0.01€ HT/m3
- Redevance sur la consommation en eau potable : 0.43€/m3
- Redevance performance du système d'assainissement collectif : compétence CCLMHD

Le prélèvement ressource en eau (redevance existante – en 2024, nous avons versé 2 039€ à l'Agence de l'eau, qui n'étaient pas reportés sur la facture des administrés).

Pour rappel, tarifs de l'eau 2024-25 votés au Conseil Municipal du 17/09/2024 : Part fixe = 50.00€ / Part variable = 1.45€/m3.

Le coût de l'eau en 2025 est estimé à 2.31€/m3.

Le Conseil Municipal confirme avoir pris connaissance des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau et est invité à se prononcer sur le montant proposé pour la redevance performance du réseau eau potable.

Résultat du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Affaire 2025-02-04

Délibération 05-2025 : Remboursement anticipé de prêt Relais

Lors de la séance du conseil municipal du 15 mai 2023, il a été décidé de financer divers travaux sur le réseau d'eau potable par des prêts bancaires dont le prêt relais de 56 000,00 €. Les travaux ont été effectués.

Dans la mesure où la trésorerie le permet actuellement, Madame le Maire propose le remboursement anticipé du prêt relais, qui vient à échéance fin mai 2025 sur le budget eau. Il n'y a pas d'indemnité de remboursement anticipé.

La Banque Populaire nous propose un remboursement au 18 mars 2025 :

- Capital restant dû au 18/03/2025	:	56 000.00€
- Intérêts dus entre le 28/02/2025 et le 18/03/2025	:	<u>104.11€</u>
Total	:	56 104.11€

Après avoir voté 13 votes pour et une abstention, le Conseil Municipal s'est rétracté et a proposé le remboursement de 56 000€ sur le remboursement du prêt de 126 000€, qui avait été accepté par la Banque Populaire pour le rachat du terrain situé aux 50 rue des Forges.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager les opérations nécessaires au remboursement du prêt indiqué ci-dessus sur le budget communal.

Résultat du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Affaire 2025-02-05

Délibération 06-2025 : Budget communal : demande de transformation du prêt relais en prêt Long Terme

Lors de la séance du conseil municipal du 15 mai 2023, il a été décidé de financer les travaux d'aménagement de deux salles de classe par des prêts bancaires dont un prêt relais de 306 000,00 €.

Les subventions (environ 80 000€ + 50 000€ + 60 000€) qui ont été accordées n'ont pas couvert le montant du prêt relais et ont été utilisées à d'autres fins. Les travaux ont été effectués et le prêt n'a pas été remboursé.

Afin de nous dégager de la trésorerie sur le long terme et parce que le remboursement de l'ensemble du prêt Relais ne sera pas possible à la date échéance fin mai 2025, Madame le Maire propose de demander la transformation du prêt Relais de 306 000.00€ en Prêt Long Terme. Elle demande au conseil municipal de valider le choix du prêt bancaire parmi trois propositions sur 10 ans, 12 ans et 15 ans.

Le conseil municipal, après examen des propositions reçues, retient la proposition suivante de la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté et autorise Madame le Maire à engager les opérations nécessaires :

Prêt long terme :

- **Montant du capital emprunté : 306 000.00 €**
- Durée d'amortissement : 12 ans
- Taux : 3.740 %
- Montant total des intérêts : 75 190.08 €
- Montant de l'échéance : 7 941.46 €
- Mode d'amortissement : échéance constante en capital dégressif
- Montant des frais de dossier : 370,00 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Date de première échéance : 05/07/2025

Résultat du vote : 12 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.

Affaire 2025-02-06

Délibération 07-2025 : Vente de terrain à Maxime SALVI

La commune avait donné un accord à M. Maxime Salvi pour l'achat de la parcelle contigüe à son habitation (parcelle n° AC175), mais il y a un escalier entre 2 propriétés qui engendre un différent entre lui et Mme Bechu, copropriétaire au 1 rue Abbé Boillon. S'ils ne réussissent pas à s'entendre dans les 3 mois, la commune ne donnera pas suite à la vente.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le délai de 3 mois laissé aux protagonistes pour qu'ils trouvent un accord. La commune sollicite la démolition du mur construit sans son autorisation, après les trois mois s'ils ne trouvent pas d'accord.

Résultat du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décisions du Maire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a prise par délégation :

- Décision du Maire n° 03-2025 : DPU vente CTS CART Olivier et Estelle à M. PIN Jean-Baptiste et Mme GUILLON Tiphaine
- Décision du Maire n° 05-2025 : DPU vente Mme PAULET Véronique à M. MARGOT Alexis et Mme MARGOT Ingrid au 11 rue Roche des Alpes.

La parole n'étant plus demandée, Madame le Maire clôture la séance à 21 h 50.

Vu pour être affiché le lundi 24 mars 2025, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire,

Nicole CHEVASSU

Le Maire,

Florence SCHIAVON

